

qui décerne des premiers grades et des grades supérieurs; un collège est un établissement qui comprend généralement une seule faculté décernant un premier grade mais qui est bien souvent affilié à une université décernant des grades. Pour pouvoir entrer à l'université il faut un diplôme d'études secondaires (11 à 13 années de scolarité selon la province) ou l'équivalent. Au Québec, le nouveau programme d'études «collégiales» exige deux années d'études dans un CEGEP avant d'entrer à l'université. Un candidat qui n'a pas le niveau scolaire requis peut cependant être admis à l'université lorsqu'il a atteint un certain âge s'il réussit l'examen d'entrée et qu'il est jugé étudiant «mûr».

Des cours d'une durée de trois à cinq ans (au Québec de cinq ans au minimum après l'obtention du diplôme d'études secondaires) mènent à un baccalauréat en lettres, en sciences pures ou dans des disciplines professionnelles telles que agronomie, génie, administration de l'entreprise, pharmacie, sciences infirmières et sciences de l'éducation. Les cours de droit, théologie, art dentaire, médecine et certains autres sont plus longs et il faut généralement pour être admis avoir fait un cours complet ou partiel menant à un premier grade en lettres ou en sciences. Pour ceux qui poursuivent leurs études universitaires et qui font de la recherche, le second grade est normalement une maîtrise ou une licence et s'obtient après au moins un an d'études au-delà du premier grade; quant au troisième grade, le doctorat, il requiert normalement au moins deux ans d'études après l'obtention du deuxième grade.

#### 7.2.2.8 Éducation permanente

Un phénomène relativement récent de l'enseignement au Canada est la généralisation de l'éducation permanente, qu'on appelle parfois éducation des adultes. Les cours du soir ou d'été et les cours par correspondance portant sur une vaste gamme de sujets occupent maintenant une place importante dans le système d'enseignement. Un choix diversifié de programmes d'études sous forme de cours parascolaires ou par correspondance est offert aux adultes par les conseils scolaires, les écoles des gouvernements provinciaux, les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les associations professionnelles et d'hommes d'affaires, les collèges communautaires et établissements connexes et les universités. Grâce à ce programme d'éducation permanente, des hommes et des femmes pour qui il est difficile ou impossible de s'inscrire à des classes régulières ou à plein temps en raison de leurs responsabilités familiales ou professionnelles, de la maladie ou de l'inaccessibilité des établissements scolaires peuvent étudier en vue d'un certificat ou d'un diplôme à un niveau quelconque ou suivre des cours dans des disciplines qui les intéressent. Des cours par correspondance permettent aux enfants et aux adultes retenus à la maison ou à l'hôpital et aux détenus des établissements de correction canadiens de recevoir une instruction.

Les conseils scolaires, les universités et les collèges communautaires ou régionaux offrent des cours menant à un diplôme reconnu aussi bien que des cours correspondant aux intérêts des individus et de la collectivité. Les enquêtes récentes des conseils scolaires et universités révèlent qu'environ 288.000 adultes sont inscrits à temps partiel à des cours réguliers de niveau secondaire et universitaire. Par ailleurs, plus de 429.000 adultes participent à un grand nombre de cours sans crédits et d'activités connexes.

Un autre moyen pour les adultes de poursuivre leurs études sont les cours à domicile. Une enquête récente des ministères provinciaux de l'Éducation révèle que plus de 81.000 adultes étaient inscrits à des cours par correspondance. Plusieurs universités offrent également des cours par correspondance avec crédits menant à un grade ou à un diplôme.

#### 7.2.3 Systèmes d'enseignement des provinces et territoires

Les paragraphes suivants donnent les grandes lignes de l'administration et de l'organisation de l'enseignement dans toutes les provinces et territoires, soulignant les changements importants qui se sont produits ces dernières années.

**Terre-Neuve.** Jusqu'à tout récemment, le système d'enseignement de Terre-Neuve, qui remonte à 1874, était strictement confessionnel. Par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête provinciale sur l'enseignement et la jeunesse établie en 1964, les systèmes scolaires des principales confessions protestantes ont été consolidés mais l'Église catholique romaine, les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent encore leurs propres écoles. En 1969, une autre réorganisation eut lieu lorsque les écoles administrées par les 300 conseils confessionnels de la province ont été regroupées en 35 districts. Les Assemblées Pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent chacun un «district scolaire» qui, en théorie sinon en pratique, couvre toute la province.